



POLITIQUE DE PAIEMENT ET DE REMBOURSEMENT — ÉTÉ 2021

CAMP DE JOUR EN SERVICE DE GARDE

Vous pouvez faire 1 versement au moment de l'inscription. Il est aussi possible de faire 3 versements. Pour calculer le montant de chaque paiement, nous prenons le montant de la facture total de l'été, nous soustrayons le montant obligatoire minimum qui est 285\$ et nous divisons le montant restant par le nombre de versements choisi. Les versements sont à date fixe. Voici les dates pour l'été 2021.

- 1/3 \$ lors de l'inscription
- 1/3 le 10 juin 2021
- 1/3 le 8 juillet 2021

Dans le cas où un enfant ne pourrait plus participer aux activités de camp de jour :

- Pour des raisons de santé [preuve médicale à l'appui], les loisirs remboursent uniquement l'inscription des semaines non utilisées.
- Pour toute autre raison, les loisirs remboursent uniquement l'inscription des semaines non utilisées, moins les frais d'administration [50 \$ ou 10 % du coût total régulier, le plus petit des deux montants].

Si une annulation n'est pas signalée, les Loisirs St-Joseph se réservent le droit de conserver ou d'exiger le paiement de la totalité des frais ainsi que des frais d'administration ou de ne pas effectuer le remboursement.

Mode de paiement : Visa, Mastercard, chèque libellé à l'ordre des *Loisirs St-Joseph*. Les chèques postdatés doivent être remis dans les 24h suivant l'inscription. Des frais de 25 \$ seront facturés pour tout chèque sans provision. Advenant le cas où les Loisirs St-Joseph ne reçoivent pas le paiement dans le délai mentionné ci-haut, l'inscription est automatiquement annulée.

Compte en souffrance : Pour tout compte en souffrance les Loisirs St-Joseph se réservent le droit de refuser à l'enfant l'accès au camp de jour.